

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

Pouvoir :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

Secrétaire de séance : M. Nils CHAPUIS

**2026-04-43 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C. C. A. S.)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal désigne en son sein ses représentants auprès des organismes extérieurs, établissements publics, syndicats, associations, groupements et instances paritaires auxquels la Commune adhère.

En ce qui concerne le C.C.A.S., il est nécessaire de procéder à l'élection, selon le mode de scrutin proportionnel au plus fort reste, de 5 membres titulaires appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose la liste suivante selon la représentation proportionnelle :

1. Martine BERGER-SABATIER
2. Christian CARRERE
3. Marylin FLAMAIN
4. Roger VIARSAC
5. Clotilde MAZZA DOS SANTOS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

M. NELLO ne participe pas au vote

- **D'APPROUVER** l'élection des cinq délégués de la Ville de NYONS, au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S., en conformité avec la représentation proportionnelle, soit :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| - Martine BERGER-SABATIER | Membre titulaire |
| - Christian CARRERE | Membre titulaire |
| - Marylin FLAMAIN | Membre titulaire |
| - Roger VIARSAC | Membre titulaire |
| - Clotilde MAZZA DOS SANTOS | Membre titulaire |

Conformément à l'article 2121-21 du C. G. C. T. la nomination de ces membres est intervenue sans recours au scrutin secret.

Nils CHAPUIS
Secrétaire de séance

Christian TEULADE
Maire de NYONS

